

\* \* \* \* \*

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 10 MARS 2015**

A 18h30 Salle de la Mairie,

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 3 mars 2015.

**Sont présents :**

*Jean-Pierre COYRET (Maire)* ; Pascal COTTE (1<sup>er</sup> adjoint) ; Alain BERTHOLET (3<sup>ème</sup> adjoint) ; Patrick GAILLARD (4<sup>ème</sup> adjoint) ; Philippe ROSTAIN, Gérald CHENAVIER, Marinette PASQUALINI, Valérie BENSAAADA, Philippe ROUSSEL, Yves FOUNAU, Carlo DAGHENA, Hervé COMBE, Jean-Pierre TOURTET.

**Sont absents et excusés :**

- M. Claude FACHE
- Mme Christelle ALLEMAND, qui donne pouvoir à Pascal COTTE

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Pascal COTTE.

**1. Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 11 Décembre 2014**

L'approbation du procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2014 est faite à l'unanimité des conseillers présents.

**2. Comptes Administratifs 2014 (M14 + M49)**

Monsieur BURQUIER, Percepteur de Gap, s'est déplacé pour venir présenter les comptes de gestion et les comptes administratifs 2014. Le Maire et les élus l'en remercient.

Certains chiffres ont été modifiés le jour même (à la demande de la Trésorerie), ce qui explique que les chiffres sur les documents proposés aux membres présents ne soient pas tout d'actualité. Les explications des modifications sont fournies.

Monsieur BURQUIER présente d'abord les chiffres de budget de l'eau et de l'assainissement (M49). Il compare son compte de gestion avec le compte administratif ; les deux correspondent.

Il explique que sur le budget de la M49, l'excédent de fonctionnement est important (+ de 139 321.77 Euros), mais il faut savoir qu'une partie de cette somme (environ 25 000 €) sera reversée en 2015 à la Communauté d'Agglomération pour ce qui est de l'assainissement.

Pour ce qui est de l'investissement, le résultat de clôture de l'exercice est positif de 23 891.55 €

Malgré le fait que la Commune ait transféré sa compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération du Gapençais, le budget de l'eau et de l'assainissement reste excédentaire.

Monsieur BURQUIER détaille chaque chapitre.

Il évoque ensuite le budget investissement de la Commune (M14).

Le résultat de clôture de 2014 est de – 100 114.29 €, ce qui correspond essentiellement au montant des subventions attendues de la Région et du Conseil Général pour l'opération du chemin piétonnier et la sécurisation de l'école. En effet, le versement des subventions ne s'effectue qu'une fois les travaux réalisés et payés, ce qui induit que les Communes doivent faire une avance de Trésorerie.

M. BURQUIER fait état des dépenses et des recettes et évoque notamment la plus grosse dépense, qui est de 104 161.37 Euros, qui correspond à la participation de la Commune au SIVU scolaire Pelleautier/La Freissinouse.

M. le Maire en profite pour annoncer que le budget du SIVU a été adopté et que la dépense qui devra être inscrite au budget communal pour 2015 sera de 105 407.49 €.

Il précise aussi que les bases des contributions directes pour l'année 2015 sont en augmentation : les recettes fiscales passeront ainsi de 169 837 € à 177 165 €, sans augmentation des taux.

Le taux d'endettement de la Commune est ensuite évoqué, à ce jour il est de 564 Euros par habitant. Il est acceptable.

Pour comparer avec d'autres communes, il faut aller sur le site internet de Bercy Colloc.

*Pour le vote des Comptes Administratifs, le Maire sort.*

A l'unanimité, sont adoptés les Comptes Administratifs M14 + M49 ainsi que les délibérations

*Monsieur le Maire revient dans la salle.*

### **3. Approbation compte de gestion 2014**

*Le compte de gestion correspondant avec les comptes administratifs, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **4. Indemnités des Trésoriers (Tallard et Gap)**

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité au receveur municipal pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et d'accorder l'indemnité du conseil au taux de 100% pour cette année.

Il rappelle que la somme sera partagée en deux cette année, du fait du transfert de la gestion de la Commune de la Trésorerie de Tallard à la Trésorerie de Gap.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **5. Approbation du Document Unique et Plan d'Actions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démarche engagée dans le courant de l'année 2014, qui font à l'employeur l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection des travailleurs qu'il emploie. Il doit évaluer les risques professionnels dans sa collectivité et retranscrire cette évaluation dans un document Unique.

Dans cette optique, une convention a été conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'assistance à l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels et d'un plan d'action.

Après avoir procédé à un diagnostic des conditions de travail, des risques encourus par les employés communaux, un document unique a été rédigé, préconisant des actions à 2

engager pour limiter les risques auxquels les agents, dans leur spécialité, peuvent être exposés. Ce document recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail et définit des plans d'action.

La délibération approuvant le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le Plan d'Action est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé à la Directrice du SIVU d'engager les démarches pour l'élaboration du Document Unique, à plusieurs reprises, en vain. Il demande aux élus du SIVU Scolaire de faire le nécessaire car cette démarche est obligatoire. Il rappelle qu'une convention peut être signée avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'assistance à l'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels et d'un plan d'action.

#### **6. Vente de deux parcelles GAILLARD et DORACI**

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition à l'amiable de deux parcelles de terrains situées au quartier de La Selle, dans une zone de la Commune où des projets d'aménagements sont en cours, en particulier le lotissement « Le Clos de Skënder ». Il dit qu'un projet de voie publique a été défini et tracé sur plan pour desservir le lotissement « Le Clos de Skënder » et ultérieurement un futur aménagement des terrains constructibles de M. GAILLARD.

Il rappelle que le conseil municipal a déjà exprimé son accord quant à la cession à la Commune de ces terrains pour une valeur symbolique, mais que le notaire en charge des actes a indiqué qu'il était préférable que lesdits terrains d'assiette soient valorisés.

Aussi, après discussion, le conseil municipal décide l'acquisition des parcelles cadastrée A 1158 et A1159, appartenant à Messieurs DORACI et GAILLARD, au prix de 1 €/m<sup>2</sup>.

Certains conseillers pensent qu'il serait judicieux de rajouter cette charge dans la Participation Voie et Réseau, mais M. le Maire explique que ce n'est pas possible réglementairement.

La délibération autorisant l'achat des parcelles de Messieurs DORACI et GAILLARD est adoptée à l'unanimité.

#### **7. Désignation de deux représentants pour la commission intercommunale d'accessibilité**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la rédaction de l'arrêté de composition de la commission intercommunale d'accessibilité, la commune de La Freissinouse doit désigner deux représentants : Carlo DAGHENA et Patrick GAILLARD sont désignés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **8. Programme Seniors en Vacances – Convention ANCV**

Marinette PASQUALINI présente la convention ANCV – Programme Seniors en vacances 2015. Elle dit que cette convention n'engage pas la Commune et qu'elle est gratuite.

La délibération autorisant le Maire à signer la convention avec l'Agence National pour les chèques Vacances, Programme Seniors est adoptée à l'unanimité.

### **9. Cimetière - Renouvellement des concessions cinquantenaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un certain nombre de concessions cinquantenaires au cimetière communal vont arriver à échéance, qu'il convient de délibérer sur le principe et le prix de leur renouvellement pour une nouvelle durée de trente ans et non plus de 50 ans. Il rappelle les délibérations 2011/037 du 14/11/2011 et 2013-031 du 06/09/2013 prises en la matière.

Le Conseil Municipal décide de fixer la nouvelle durée des concessions d'occupation du domaine public au cimetière venant à échéance, à trente années et de fixer le tarif d'occupation du domaine public pour 30 ans à 300 Euros du m<sup>2</sup>.

Monsieur BERTHOLET dit qu'il a contacté le Service Funéraire de la Ville de Gap et que les tarifs sur la Commune correspondent à ce qui se pratique généralement ailleurs.

M. le Maire rappelle qu'aucun règlement du cimetière n'existe et propose que la Commission Cimetière travaille sur ce projet. Tous les tarifs seront alors recensés dans ce règlement, et le prix des renouvellements des cases du columbarium sera alors évoqué.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **10. Renégociation prêt**

Monsieur le Maire dit qu'il est envisagé de renégocier un prêt à long terme de 185000€ dont le taux est assez élevé.

Monsieur COTTE a tous les documents et s'est mis en relation avec la banque BPA pour évoquer les possibilités de négociation.

Monsieur GAILLARD rappelle qu'il avait été évoqué l'éventualité de regrouper plusieurs prêts. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est finalement pas opportun du fait que les prêts concernés sont à court terme et que les taux sont déjà bas.

### **11. Entretien des espaces extérieurs de la Commune**

Les abords et espace verts sont nettoyés par l'association La Chrysalide depuis 3 ans.

Le travail est correctement réalisé, et tous les conseillers présents souhaitent renouveler le devis. Cette année, 7 prestations seront demandées.

### **12. Stationnement Quartier La Selle**

Monsieur le Maire évoque les difficultés Quartier La Selle, et notamment les problèmes de stationnement. Il explique que l'emprise communale de la route correspond à environ 15 mètres, ce qui ne correspond pas à l'état actuel des choses.

Il propose que la Commune fasse réaliser un piquetage par un géomètre, sur toute la traversée de La Selle.

L'ensemble du conseil municipal valide la proposition.

### **13. Déneigement 2015-2016**

Le déneigement s'est bien passé cette année. Une réunion a eu lieu courant février, Yves FOUNAU en fait un résumé.

Il informe que l'an prochain les parties privées seront déneigées, moyennant finances. Le détail de la prestation reste à définir, tout comme le type de tarification. A priori il serait question d'un forfait par habitation. Pour les lotissements, ce serait le syndic qui réglerait la facture.

Le problème du déneigement des escaliers de l'école est soulevé. Monsieur le Maire explique que ce déneigement devra être réalisé par l'entreprise qui déneige autour de

l'école, mais qu'il faut faire un point avec le responsable pour mieux définir les besoins et les attentes.

Monsieur TOURTET demande à ce que la Commune déneige les trottoirs, car il dit que c'est obligatoire. Monsieur le Maire lui répond que chaque citoyen doit nettoyer le trottoir devant sa porte, en particuliers les parties privatives.

Monsieur TOURTET évoque aussi un souci avec le déneigeur ; Yves FOUNAU dit qu'il le rencontrera pour expliquer le problème et trouver une solution.

Un grand nombre de membres présents s'accordent à dire que le déneigement des chemins doit être élargi. Yves FOUNAU évoquera aussi ce souci avec le déneigeur.

Monsieur le Maire explique qu'il faut éviter de sortir le tracteur de déneigement lorsqu'il y a trop peu de neige, car cela abîme le tracteur et ses équipements : la réparation de l'étrave a coûté 1200 Euros, suite à un déneigement inutile, réclamé par un riverain.

Le déneigement effectué par l'agriculteur, Philippe ROSTAIN, est apprécié. La nouvelle lame acquise permet de bien racler la neige et d'éviter l'accumulation de glace.

#### **14. Aménagement secrétariat**

Suite aux demandes de l'ACFI (Agent Chargé des Fonctions d'Inspection), et pour un meilleur accueil du public, l'aménagement du secrétariat est en cours.

Gérald CHENAVIER, Hervé COMBE et le Maire ont fait du vide.

Un devis avec une nouvelle banque d'accueil a été proposé, mais le prix est beaucoup trop élevé pour le budget serré de la Commune.

Il est proposé de faire une demande de devis à un menuisier pour ajouter un simple meuble arrondi.

#### **15. Blason**

Hervé COMBE a à nouveau travaillé sur le blason de la Commune. Il en propose 3.

UN tour de table est effectué, afin que chacun donne son avis. Le choix se porte sur la maquette n°2 du blason.

#### **16. Permanence Elections Départementales**

Chaque conseiller s'inscrit sur le tableau des permanences pour les élections départementales.

#### **17. Divers**

Rien de notable à signaler

Signatures :